

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Agir contre le moustique tigre : les bons réflexes

Nous avons tous un rôle à jouer pour limiter la propagation des foyers du moustique tigre qui, au delà de la forte nuisance qu'il occasionne, reste vecteur potentiel des maladies de la Dengue et du Chikungunya. Le Service Intercommunal de Démoustication de la CAVEM vous donne des gestes simples à mettre en place chez vous.



L'arrivée des beaux jours signifie aussi l'arrivée des moustiques et plus particulièrement du moustique tigre.

Impliqué dans plus de 90% des signalements enregistrés par le SID et particulièrement agressif, cet insecte génère une nuisance quasi permanente très marquée en zone urbaine jusqu'à la tombée de la nuit.

Des réflexes simples à adopter chez vous

Le rayon d'action du moustique tigre se limite à environ 100 mètres autour de son gîte. Le moyen le plus efficace pour lutter contre sa prolifération reste d'éliminer tout ce qui pourrait constituer un gîte pour ses larves, c'est-à-dire les eaux stagnantes.

Pour cela chacun peut agir en ayant les bons réflexes :

- > Rendre hermétiques les réserves d'eau, les puits, les vides sanitaires avec de la moustiquaire ou du tissu ;
- > Mettre du sable dans les soucoupes des pots de fleurs ou des jardinières, ou à défaut les vider 1 à 2 fois par semaine ;
- > Entretien régulièrement les piscines et les remettre en service au plus tard au 1^{er} avril de chaque année ;
- > Utiliser des prédateurs de larves comme les poissons dans les bassins.

Demander l'intervention du SID

Forts de leurs 7 années d'expérience, le Service Intercommunal de Démoustication effectue une surveillance et un traitement régulier des 1 827 gîtes larvaires recensés sur le territoire. Il peut aussi intervenir à votre demande dans les cas suivants :

- > Vous possédez des réserves d'eau, des puits ou des points d'eau non suppressibles et souhaitez être accompagné et conseillé sur la solution à mettre en place ;
- > Vous subissez une forte nuisance et souhaitez solliciter une intervention ;
- > Vous souhaitez signaler un foyer d'infestation.

Pour contacter le Service Intercommunal de Démoustication, un numéro vert est mis à votre disposition : **0 800 10 40 11** (appel gratuit depuis un poste fixe).

+ ALLER PLUS LOIN

- > Télécharger la plaquette (.pdf)
- > En savoir + sur la lutte de la CAVEM contre les moustiques tigres
- > Recommandations de l'Agence Régionale de Santé PACA (.pdf)

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00
Fax : 04 94 19 31 10

[http://www.cavem.fr/actualites-23/agir-contre-le-moustique-tigre-les-bons-reflexes-665.html?
cHash=4565423dac1b2cacf3f2d015e96c67da](http://www.cavem.fr/actualites-23/agir-contre-le-moustique-tigre-les-bons-reflexes-665.html?cHash=4565423dac1b2cacf3f2d015e96c67da)